

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

PROCES VERBAL

SEANCE DU JEUDI 16 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le jeudi 16 juillet, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est réuni le Conseil d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération.

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

BEGUIN Jean-Claude ; BERNARD Joseph ; BOETE Cécile ; BOUCHER Gaëlle ; BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; BUHE Thierry ; BURLOT Gilbert ; CADUDAL Véronique ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Séverine ; CARRIER Jean ; CHAPPE Fanny ; CHARLES Olivier ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent ; COAIL Christian ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; CORBEL Samuel ; DE CHAISEMARTIN Jean-Yves ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; FAURE Fabienne ; GAREL Pierre-Marie ; GAUTIER Guy ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; HAGARD Elisabeth ; HERVE Gildas ; HORELLOU Pascal ; INDERBITZIN Laure-Line ; JOBIC Cyril ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; KERHERVE Guy ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE CREFF Jacques ; LE FLOCH Éric ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GALL Annie ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Annie ; LE GOFF Philippe ; LE GOFF Yannick ; LE GUILCHER Philippe ; LE HOUEROU Annie ; LE JANNE Claudie ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LEYOUR Pascal ; LINTANF Joseph ; LOZAC'H Claude ; MADORE Hervé ; MANGOLD Jacques ; MOURET Patricia ; NAUDIN Christian ; PARISCOAT Dominique ; PIRIOU Claude ; PONTIS Florence ; PRIGENT Christian ; PRIGENT Jean-Paul ; PRIGENT Jean-Yvon ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUIILLANDRE Elisabeth ; RANNOU Hervé ; RASLE-ROCHE Morgan ; ROLLAND Paul ; SALLIOU Pierre ; SALOMON Claude ; SAMSON-RAOUL Caroline ; SIMON Yvon ; TALOC Bruno ; TONDEREAU Sébastien ; VAROQUIER Lydie ; VIBERT Richard ; ZIEGLER Evelynne.

Conseillère d'agglomération absente et excusée

SCOLAN Marie-Thérèse

Conseillers d'agglomération absents représentés par leur suppléant

LARVOR Yannick	par LE GUILCHER Philippe
LE GRAET Karine	par CARRIER Jean
LE VAILLANT Gilbert	par LE GOFF Annie
MOZER Florence	par CORBEL Samuel

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	87
Absents	01

Date d'envoi de la convocation : vendredi 10 juillet 2020

Nombre de conseillers en exercice : 88 titulaires - 43 suppléants

RAPPORTS	Présents	Procurations	Votants	Absents	
01 à 03	87		87	1	
04 jusqu'au 6 ^{ème} Vice-président	88		88		
7 ^{ème} Vice-président au 2 ^{ème} Conseiller supplémentaire	87	1	88		Guy KERHERVE à Benoît GOUDALLIER
3 ^{ème} Conseiller supplémentaire au 6 ^{ème} Conseiller supplémentaire	84	3	87	1	DE CHAISE MARTIN Jean-Yves à Pierre SALLIOU BUHE Thierry à Philippe LE GOFF Départ de Sébastien TONDEREAU
7 ^{ème} Conseiller supplémentaire au rapport 12	83	4	87	1	BOUCHER Gaëlle à Fanny CHAPPE

Le Président sortant ouvre la séance et procède à l'appel nominatif des conseillers d'agglomération. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Il donne lecture de l'ordre du jour :

R 2020-07-01	Installation du conseil d'agglomération
R 2020-07-02	Election du (de la) Président(e)
R 2020-07-03	Détermination de la composition du Bureau exécutif d'agglomération
R 2020-07-04	Election des vice-présidents et des autres membres du Bureau exécutif d'agglomération
R 2020-07-05	Charte de l' élu local
R 2020-07-06	Délégation d'attribution du conseil d'agglomération au Président(e)
R 2020-07-07	Délégation d'attribution du Conseil d'agglomération vers le Bureau
R 2020-07-08	Indemnités des élus de l'agglomération
R 2020-07-09	Création d'une conférence des Maires
R 2020-07-10	Commission d'appel d'offres : modalités de dépôts de liste
R 2020-07-11	Commission de délégation de service public : modalités de dépôts de liste
R 2020-07-12	Information décisions unilatérales

DEL2020-07-229 - INSTALLATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Monsieur Vincent LE MEAUX, en qualité de Président de Guingamp-Paimpol Agglomération, ouvre la séance du conseil d'agglomération.

Il donne lecture de la liste des conseillers d'agglomération titulaires et suppléants qui siégeront au sein de Guingamp-Paimpol agglomération.

- Liste des 88 conseillers d'agglomération titulaires par ordre alphabétique :

BEGUIN Jean-Claude	BERNARD Joseph	BOETE Cécile
BOUCHER Gaëlle	BOUILLENNEC Rachel	BREZELLEC Marcel
BUHE Thierry	BURLOT Gilbert	CADUDAL Véronique
CALLONNEC Claude	CARADEC-BOCHER Stéphanie	CHAPPE Fanny
CHARLES Olivier	CHEVALIER Hervé	CLEC'H Vincent
COAIL Christian	CONNAN Guy	CONNAN Josette
DE CHAISEMARTIN Jean-Yves	DOYEN Virginie	ECHEVEST Yannick
FAURE Fabienne	GAREL Pierre-Marie	GAUTIER Guy
GIUNTINI Jean-Pierre	GOUAULT Jacky	GOUDALLIER Benoît
GUILLOU Claudine	GUILLOU Rémy	HAGARD Elisabeth
HERVE Gildas	HORELLOU Pascal	INDERBITZIN Laure-Line
JOBIC Cyril	KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe	KERHERVE Guy
LARVOR Yannick	LE BARS Yannick	LE BIANIC Yvon
LE BLEVENNEC Gilbert	LE CALVEZ Michel	LE COTTON Anne
LE CREFF Jacques	LE FLOCH Éric	LE FLOCH Patrick
LE FOLL Marie-Françoise	LE GALL Annie	LE GAOUYAT Samuel
LE GOFF Philippe	LE GOFF Yannick	LE GRAET Karine
LE HOUEIROU Annie	LE JANNE Claudie	LE MARREC François
LE MEAUX Vincent	LE MEUR Frédéric	LE MOIGNE Yvon
LE SAOUT Aurélie	LE VAILLANT Gilbert	LEYOUR Pascal
LINTANF Joseph	LOZAC'H Claude	MADORE Hervé
MANGOLD Jacques	MOURET Patricia	MOZER Florance
NAUDIN Christian	PARISCOAT Dominique	PIRIOU Claude
PONTIS Florence	PRIGENT Christian	PRIGENT Jean-Paul
PRIGENT Jean-Yvon	PRIGENT Marie-Yannick	PUILLANDRE Elisabeth
RANNOU Hervé	RASLE Morgan	ROLLAND Paul
SALLIOU Pierre	SALOMON Claude	SAMSON-RAOUL Caroline
SCOLAN Marie-Thérèse	SIMON Yvon	TALOC Bruno
TONDEREAU Sébastien	VAROQUIER Lydie	VIBERT Richard
ZIEGLER Evelyne		

- Liste des 43 conseillers d'agglomération suppléants par ordre alphabétique.
Ces élus participeront avec voix délibérative au vote du conseil d'agglomération si le délégué titulaire de leur commune est absent et s'il n'a pas donné pouvoir à un autre conseiller titulaire.

ALLARD Ronan	AUBRY Gwénaëlle	BALTUS Bénédicte
BOSCHER Marina	BOURGES Yann	BOUTIER Yvon
BOUTTERIN Nelly	CARRIER Jean	CHAMBRY Laurent
CONNAN Gildas	CORBEL Samuel	CRENAN Daniel
ELIES Erwan	GAONACH Pascal	GELGON Dominique
GONSE Inès	GUERVILLY Olivier	JEGOU Christelle
JEZEQUEL Hervé	LE BEGUEC Marilyse	LE BLOAS Mireille
LE BON Éric	LE BRIS Véronique	LE CHEVERT Véronique
LE DU Pascal	LE FEVRE Jean	LE GARIGNON Isabelle
LE GOFF Annie	LE GUILCHER Philippe	LE LAY Alexandra
LE MERRER François	MONCOUQUT Pascal	PIERRE Nathalie
RANNOU Cédric	SIMON DIDIER	TERTRAIS Isabelle
THOMAS David	THOS Fanny	THUILLIER Doriane
TOUPIN Jean-Claude	WATSON Linda	

Nombre de conseillers :

- **En exercice : 88**
- **Présents : 87**
- **Absent : 1**
 - **Dont supplées : 4**

Le Président déclare les membres du conseil d'agglomération, nommés ci-dessus, installés dans leur fonction de conseillers-es d'agglomération.

DEL2020-07-230 - ELECTION DU PRESIDENT

Vu le code général des collectivités territoriales, article L 5211-9, il appartient au doyen d'âge d'assurer la présidence jusqu'à l'élection du (de la) Président(e).

Monsieur Gilbert BURLLOT, est le doyen d'âge du conseil d'agglomération.

Il procède à l'appel nominal des membres du conseil d'agglomération : **soit 87 conseillers** d'agglomération présents ou représentés.

Le doyen d'âge précise qu'en application de l'article L 5211-2 du code général des collectivités territoriales, le (la) Président(e) est élu(e) au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil d'agglomération.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le doyen d'âge demande de désigner le secrétaire de séance (conseiller la ou le plus jeune) et au moins deux assesseurs pour l'assister :

- | | |
|--|--|
| - Secrétaire de séance : Mr Cyril JOBIC | conseiller communautaire de CALANHEL |
| - Assesseur : Mme CARADEC-BOCHER Stéphanie | conseillère communautaire de TREGONNEAU |
| - Assesseur : Mme KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe | conseiller communautaire de PLOUBAZLANEC |

Le doyen d'âge sollicite les candidatures pour la présidence de la communauté d'agglomération.

Monsieur Yvon LE MOIGNE propose la candidature de Monsieur Vincent LE MEAUX pour occuper cette fonction.

Monsieur Vincent LE MEAUX fait acte de sa candidature.

Monsieur Jacques MANGOLD propose sa candidature pour occuper cette fonction.

Chaque conseiller d'agglomération, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au Président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par le conseil d'agglomération. Le Président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller d'agglomération a déposée lui-même dans l'urne prévu à cet effet.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Résultats du premier tour de scrutin:

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote **0**

Nombre de votants (enveloppes déposées) **87**

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) **5**

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) **1**

Nombre de suffrages exprimés **81**

Majorité absolue **41**

NOM DES CANDIDAT(E)S	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
LE MEAUX Vincent	73	Soixante treize
MANGOLD Jacques	8	Huit

Monsieur Vincent LE MEAUX, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président de Guingamp-Paimpol Agglomération et a été immédiatement installé.

La parole est donnée à M. le Président pour présider la séance du conseil d'agglomération.

DEL2020-07-231 - DETERMINATION DE LA COMPOSITION DU BUREAU EXECUTIF DE L'AGGLOMERATION

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'en application de l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.

Considérant que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents.

Considérant qu'à la majorité des deux tiers, le conseil d'agglomération peut toutefois fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxièmes et troisièmes alinéas de l'article L 5211-10, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze.

Considérant que l'article 5211-5-1 du CGCT n'impose pas la référence obligatoire aux statuts pour la fixation du nombre de conseillers participant à la formation du Bureau, ce dernier peut également être librement déterminé par l'organe délibérant

Le Président propose de fixer le nombre de Vice-président(e)s à 15 (quinze) et propose de créer 9 (neuf) postes de Conseillers-es supplémentaires, membres du bureau exécutif.

Lecture entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide de :

- **Fixer le nombre de Vice-président(e)s à 15 (quinze)**
- **Créer 9 (neuf) postes de Conseillers-es supplémentaires, membres du bureau**

DEL2020-07-232 - ELECTION DES VICE-PRESIDENTS ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU EXECUTIF D'AGGLOMERATION

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération portant composition du Bureau exécutif d'agglomération,

Considérant que les vice-président(e)s et les conseiller(ère)s supplémentaire(s) membres du bureau, sont élus, poste par poste, au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil d'agglomération.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu,

Appels à candidatures successifs pour les 15 postes de vice-président(e) et les 9 postes de conseiller(ère)s supplémentaire(s), membres du bureau exécutif.

Lecture entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide de :

- **Procéder successivement à l'élection des 15 postes de vice-président(e) et des 9 postes de conseillers(ère)s supplémentaire(s) membres du bureau exécutif (poste par poste) au scrutin uninominal, à bulletin secret et à la majorité absolue,**

1. Election du premier vice-président(e)

Monsieur le Président fait appel de candidatures pour le poste de premier (première) Vice-président(e).

Monsieur Vincent LE MEAUX propose la candidature de Madame Claudine GUILLOU.

Résultats du premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote **0**

Nombre de votants (enveloppes déposées) **88**

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) **17**

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) **2**

Nombre de suffrages exprimés **69**

Majorité absolue **35**

NOM DES CANDIDAT(E)S	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
GUILLOU Claudine	69	Soixante neuf

Madame Claudine GUILLOU ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée première Vice-présidente et a été immédiatement installée.

2. Election du deuxième Vice-président

Monsieur le Président fait appel de candidatures pour le poste de deuxième Vice-président(e).

Monsieur Vincent LE MEAUX propose la candidature de Monsieur Philippe LE GOFF.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote **0**

Nombre de votants (enveloppes déposées) **88**

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) **12**

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) **1**

Nombre de suffrages exprimés **75**

Majorité absolue **38**

NOM DES CANDIDAT(E)S	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
LE GOFF Philippe	75	Soixante quinze

Monsieur Philippe LE GOFF ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé deuxième Vice-président et a été immédiatement installé.

3. Election du troisième Vice-président

Monsieur le Président fait appel de candidatures pour le poste de troisième Vice-président(e).

Monsieur Vincent LE MEAUX propose la candidature de Monsieur Yvon LE MOIGNE.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote **0**

Nombre de votants (enveloppes déposées) **88**

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) **16**

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) **4**

Nombre de suffrages exprimés **68**

Majorité absolue **34**

NOM DES CANDIDAT(E)S	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
LE MOIGNE Yvon	68	Soixante huit

Monsieur Yvon LE MOIGNE ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé troisième Vice-président et a été immédiatement installé.

4. Election du quatrième Vice-président

Monsieur le Président fait appel de candidatures pour le poste de quatrième Vice-président(e).

Monsieur Vincent LE MEAUX propose la candidature de Madame Josette CONNAN.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote **0**

Nombre de votants (enveloppes déposées) **88**

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) **14**

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) **1**

Nombre de suffrages exprimés **73**

Majorité absolue **37**

NOM DES CANDIDAT(E)S	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
CONNAN Josette	73	Soixante treize

Madame Josette CONNAN ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée quatrième Vice-présidente et a été immédiatement installée.

5. Election du cinquième Vice-président

Monsieur le Président fait appel de candidatures pour le poste de cinquième Vice-président(e).

Monsieur Vincent LE MEAUX propose la candidature de Monsieur Rémy GUILLOU.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote **0**

Nombre de votants (enveloppes déposées) **88**

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) **20**

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) **4**

Nombre de suffrages exprimés **64**

Majorité absolue **32**

NOM DES CANDIDAT(E)S	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
GUILLOU Rémy	64	Soixante quatre

Monsieur Rémy GUILLOU ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé cinquième Vice-président et a été immédiatement installé.

6. Election du sixième Vice-président

Monsieur le Président fait appel de candidatures pour le poste de cinquième Vice-président(e).

Monsieur Vincent LE MEAUX propose la candidature de Monsieur Jacky GOUAULT.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote **0**

Nombre de votants (enveloppes déposées) **88**

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) **13**

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) **2**

Nombre de suffrages exprimés **73**

Majorité absolue **37**

NOM DES CANDIDAT(E)S	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
GOUAULT Jacky	73	Soixante treize

Monsieur Jacky GOUAULT ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé sixième Vice-président et a été immédiatement installé.

7. Election du septième Vice-président

Monsieur le Président fait appel de candidatures pour le poste de septième Vice-président(e).

Monsieur Vincent LE MEAUX propose la candidature de Monsieur Vincent CLEC'H.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote **0**

Nombre de votants (enveloppes déposées) **88**

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) **10**

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) **4**

Nombre de suffrages exprimés **74**

Majorité absolue **37**

NOM DES CANDIDAT(E)S	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
CLEC'H Vincent	74	Soixante quatorze

Monsieur Vincent CLEC'H ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé septième Vice-président et a été immédiatement installé.

8. Election du huitième Vice-président

Monsieur le Président fait appel de candidatures pour le poste de huitième Vice-président(e).

Monsieur Vincent LE MEAUX propose la candidature de Monsieur Samuel LE GAOUYAT.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote **0**

Nombre de votants (enveloppes déposées) **88**

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) **11**

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) **0**

Nombre de suffrages exprimés **77**

Majorité absolue **39**

NOM DES CANDIDAT(E)S	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
LE GAOUYAT Samuel	77	Soixante-dix sept

Monsieur Samuel LE GAOUYAT ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé huitième Vice-président et a été immédiatement installé.

9. Election du neuvième Vice-président

Monsieur le Président fait appel de candidatures pour le poste de neuvième Vice-président(e).

Monsieur Vincent LE MEAUX propose la candidature de Monsieur Claude LOZAC'H.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote **0**

Nombre de votants (enveloppes déposées) **88**

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) **14**

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) **3**

Nombre de suffrages exprimés **71**

Majorité absolue **36**

NOM DES CANDIDAT(E)S	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
LOZAC'H Claude	71	Soixante et onze

Monsieur Claude LOZAC'H ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé neuvième Vice-président et a été immédiatement installé.

10. Election du dixième Vice-président

Monsieur le Président fait appel de candidatures pour le poste de dixième Vice-président(e).

Monsieur Vincent LE MEAUX propose la candidature de Monsieur Christian PRIGENT.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote **0**

Nombre de votants (enveloppes déposées) **88**

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) **10**

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) **1**

Nombre de suffrages exprimés **77**

Majorité absolue **39**

NOM DES CANDIDAT(E)S	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
PRIGENT Christian	77	Soixante-dix sept

Monsieur Christian PRIGENT ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé dixième Vice-président et a été immédiatement installé.

11. Election du onzième Vice-président

Monsieur le Président fait appel de candidatures pour le poste de onzième Vice-président(e).

Monsieur Vincent LE MEAUX propose la candidature de Madame Elisabeth PUILLANDRE.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote **0**

Nombre de votants (enveloppes déposées) **88**

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) **26**

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) **2**

Nombre de suffrages exprimés **60**

Majorité absolue **30**

NOM DES CANDIDAT(E)S	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
PUILLANDRE Elisabeth	60	Soixante

Madame Elisabeth PUILLANDRE ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée onzième Vice-présidente et a été immédiatement installée.

12. Election du douzième Vice-président

Monsieur le Président fait appel de candidatures pour le poste de douzième Vice-président(e).

Monsieur Vincent LE MEAUX propose la candidature de Monsieur Yannick LE BARS.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote **0**

Nombre de votants (enveloppes déposées) **88**

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) **19**

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) **3**

Nombre de suffrages exprimés **66**

Majorité absolue **33**

NOM DES CANDIDAT(E)S	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
LE BARS Yannick	66	Soixante six

Monsieur Yannick LE BARS ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé douzième Vice-président et a été immédiatement installé.

13. Election du treizième Vice-président

Monsieur le Président fait appel de candidatures pour le poste de treizième Vice-président(e).

Monsieur Vincent LE MEAUX propose la candidature de Monsieur Dominique PARISCOAT.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote **0**

Nombre de votants (enveloppes déposées) **88**

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) **14**

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) **0**

Nombre de suffrages exprimés **74**

Majorité absolue **37**

NOM DES CANDIDAT(E)S	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
PARISCOAT Dominique	74	Soixante quatorze

Monsieur Dominique PARISCOAT ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé treizième Vice-président et a été immédiatement installé.

14. Election du quatorzième Vice-président

Monsieur le Président fait appel de candidatures pour le poste de quatorzième Vice-président(e).

Monsieur Vincent LE MEAUX propose la candidature de Monsieur Jean-Pierre GIUNTINI.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote **0**

Nombre de votants (enveloppes déposées) **88**

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) **18**

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) **0**

Nombre de suffrages exprimés **70**

Majorité absolue **35**

NOM DES CANDIDAT(E)S	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
GIUNTINI Jean-Pierre	70	Soixante-dix

Monsieur Jean-Pierre GIUNTINI ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé quatorzième Vice-président et a été immédiatement installé.

15. Election du quinzième Vice-président

Monsieur le Président fait appel de candidatures pour le poste de quinzième Vice-président(e).

Monsieur Vincent LE MEAUX propose la candidature de Monsieur Richard VIBERT.

Monsieur Jean-Yves DECHAISEMARTIN propose sa candidature.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote **0**

Nombre de votants (enveloppes déposées) **88**

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) **15**

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) **5**

Nombre de suffrages exprimés **68**

Majorité absolue **34**

NOM DES CANDIDAT(E)S	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
VIBERT Richard	44	Quarante quatre
DE CHAISEMARTIN Jean-Yves	24	Vingt quatre

Monsieur Richard VIBERT ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé quinzième Vice-président et a été immédiatement installé.

16. Election du premier Conseiller supplémentaire

Monsieur le Président fait appel de candidatures pour le poste de premier Conseiller(ère) supplémentaire.

Monsieur Vincent LE MEAUX propose la candidature de Monsieur Christian COAIL.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote **0**

Nombre de votants (enveloppes déposées) **88**

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) **14**

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) **6**

Nombre de suffrages exprimés **68**

Majorité absolue **34**

NOM DES CANDIDAT(E)S	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
COAIL Christian	68	Soixante huit

Monsieur Christian COAIL ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé premier Conseiller supplémentaire et a été immédiatement installé.

17. Election du deuxième Conseiller supplémentaire

Monsieur le Président fait appel de candidatures pour le poste de deuxième Conseiller(ère) supplémentaire.

Monsieur Vincent LE MEAUX propose la candidature de Monsieur Guy CONNAN.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote **0**

Nombre de votants (enveloppes déposées) **88**

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) **13**

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) **4**

Nombre de suffrages exprimés **71**

Majorité absolue **36**

NOM DES CANDIDAT(E)S	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
CONNAN Guy	71	Soixante et onze

Monsieur Guy CONNAN ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé deuxième Conseiller supplémentaire et a été immédiatement installé.

18. Election du troisième Conseiller supplémentaire

Monsieur le Président fait appel de candidatures pour le poste de troisième Conseiller(ère) supplémentaire.

Monsieur Vincent LE MEAUX propose la candidature de Madame Virginie DOYEN.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote **0**

Nombre de votants (enveloppes déposées) **87**

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) **20**

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) **5**

Nombre de suffrages exprimés **62**

Majorité absolue **31**

NOM DES CANDIDAT(E)S	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
DOYEN Virginie	62	Soixante deux

Madame Virginie DOYEN ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée troisième Conseillère supplémentaire et a été immédiatement installée.

19. Election du quatrième Conseiller supplémentaire

Monsieur le Président fait appel de candidatures pour le poste de quatrième Conseiller(ère) supplémentaire.

Monsieur Vincent LE MEAUX propose la candidature de Monsieur Yannick ECHEVEST.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote **0**

Nombre de votants (enveloppes déposées) **87**

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) **20**

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) **4**

Nombre de suffrages exprimés **63**

Majorité absolue **32**

NOM DES CANDIDAT(E)S	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
ECHEVEST Yannick	63	Soixante trois

Monsieur Yannick ECHEVEST ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé quatrième Conseiller supplémentaire et a été immédiatement installé.

20. Election du cinquième Conseiller supplémentaire

Monsieur le Président fait appel de candidatures pour le poste de cinquième Conseiller(ère) supplémentaire.

Monsieur Vincent LE MEAUX propose la candidature de Monsieur Cyril JOBIC.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote **0**

Nombre de votants (enveloppes déposées) **87**

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) **16**

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) **3**

Nombre de suffrages exprimés **68**

Majorité absolue **34**

NOM DES CANDIDAT(E)S	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
JOBIC Cyril	68	Soixante huit

Monsieur Cyril JOBIC ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé cinquième Conseiller supplémentaire et a été immédiatement installé.

21. Election du sixième Conseiller supplémentaire

Monsieur le Président fait appel de candidatures pour le poste de sixième Conseiller(ère) supplémentaire.

Monsieur Vincent LE MEAUX propose la candidature de Monsieur Yannick LE GOFF.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote **0**

Nombre de votants (enveloppes déposées) **87**

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) **18**

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) **3**

Nombre de suffrages exprimés **66**

Majorité absolue **33**

NOM DES CANDIDAT(E)S	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
LE GOFF Yannick	66	Soixante six

Monsieur Yannick LE GOFF ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé sixième Conseiller supplémentaire et a été immédiatement installé.

22. Election du septième Conseiller supplémentaire

Monsieur le Président fait appel de candidatures pour le poste de deuxième Conseiller(ère) supplémentaire.

Monsieur Vincent LE MEAUX propose la candidature de Monsieur Joseph LINTANF.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote **0**

Nombre de votants (enveloppes déposées) **87**

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) **12**

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) **4**

Nombre de suffrages exprimés **71**

Majorité absolue **36**

NOM DES CANDIDAT(E)S	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
LINTANF Joseph	71	Soixante et onze

Monsieur Joseph LINTANF ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé septième Conseiller supplémentaire et a été immédiatement installé.

23. Election du huitième Conseiller supplémentaire

Monsieur le Président fait appel de candidatures pour le poste de huitième Conseiller(ère) supplémentaire.

Monsieur Vincent LE MEAUX propose la candidature de Monsieur Hervé RANNOU.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote **0**

Nombre de votants (enveloppes déposées) **87**

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) **12**

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) **5**

Nombre de suffrages exprimés **70**

Majorité absolue **35**

NOM DES CANDIDAT(E)S	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
RANNOU Hervé	70	Soixante-dix

Monsieur Hervé RANNOU ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé huitième Conseiller supplémentaire et a été immédiatement installé.

24. Election du neuvième Conseiller supplémentaire

Monsieur le Président fait appel de candidatures pour le poste de neuvième Conseiller(ère) supplémentaire.

Monsieur Vincent LE MEAUX propose la candidature de Madame Marie-Thérèse SCOLAN.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote **0**

Nombre de votants (enveloppes déposées) **87**

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) **20**

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) **6**

Nombre de suffrages exprimés **61**

Majorité absolue **31**

NOM DES CANDIDAT(E)S	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
SCOLAN Marie-Thérèse	61	Soixante et un

Madame Marie-Thérèse SCOLAN ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée neuvième Conseillère supplémentaire et a été immédiatement installée.

DEL2020-07-233 - CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

L'article L. 5211-6 du CGCT prévoit que « lors de la première réunion de l'organe délibérant, immédiatement après l'élection du président, des vice-présidents et des autres membres du bureau, le (la) président(e) donne lecture de la charte de l'élu local prévue à l'article L. 1111-1-1.

Le(la) président(e) a remis aux conseillers d'agglomération une copie de la charte de l'élu local et des dispositions de la section III du chapitre VI du présent titre dans les communautés d'agglomération ainsi que des articles auxquels il est fait référence dans ces dispositions.

Lecture entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité :

- **Prend acte de la charte de l'élu local**

DEL2020-07-234 – DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION VERS LE PRESIDENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-10 ; L.5211-2 et L.2122-17 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 17 novembre 2016 portant création de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

Vu l'arrêté préfectoral du 10 février 2020 portant modification des statuts de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

Vu la délibération n° DEL2020-07-230 du 16 juillet 2020 portant élection du Président de la communauté d'agglomération ;

L'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le Président et le Bureau peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

- 1° *Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances;*
- 2° *De l'approbation du compte administratif;*
- 3° *Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15;*
- 4° *Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;*
- 5° *De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;*
- 6° *De la délégation de la gestion d'un service public ;*
- 7° *Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.*

L'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit également que :

- Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.
- Les délégations relatives à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des

emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, consenties en application du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement général des conseils municipaux.

Lecture entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

- **de charger le Président, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, d'effectuer l'ensemble des opérations suivantes :**
 - **Arrêter, modifier l'affectation des propriétés communautaires utilisées par les services communautaires et procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communautaires ;**
 - **Conclure toutes acquisitions, ventes, échanges, partages de biens mobiliers et immobiliers inférieurs à 10 000 €, et passer les actes y afférents ;**
 - **Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans ;**
 - **Conclure toute convention de mise à disposition de biens mobiliers ou immobiliers et leurs avenants, pour une durée n'excédant pas 12 ans. Cette délégation comprend le pouvoir en termes de mise en œuvre de la procédure de publicité et mise en concurrence devant précéder la délivrance d'un titre d'occupation du domaine public en vue d'une activité économique (article L.2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques).**
 - **Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (Domaines), le montant des offres à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes ;**
 - **Procéder au dépôt des demandes d'informations et d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification de biens communautaires ;**
 - **Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;**
 - **D'exercer au nom de la communauté d'agglomération, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, qu'elle en soit titulaire ou délégataire. A ce titre, le Président est autorisé à exercer le droit de préemption urbain visé aux articles L.211-1 et suivants du code de l'urbanisme, également dans l'hypothèse d'une procédure d'adjudication (article R.213-15 du code de l'urbanisme). Le Président est également autorisé à exercer le droit de préemption dans les zones d'aménagement différé et les périmètres provisoires définis aux articles L.212-1 et suivants. Le Président est également autorisé à déléguer l'exercice des droits de préemption dont la communauté d'agglomération est titulaire à l'Etat, à une collectivité locale, à un établissement public y ayant vocation ou au concessionnaire d'une opération d'aménagement, à l'occasion de toute aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa L. 213-3 du code de l'urbanisme. De même, le Président est autorisé à se substituer au Département, au Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres ainsi qu'à l'établissement public chargé du parc national ou du parc naturel régional dans l'exercice du droit de préemption visé aux articles L.215-1 et suivants du code de l'urbanisme à l'intérieur des espaces naturels sensibles définis aux articles L.113-8 et suivants du même code et dans les parcs nationaux ou parcs naturels régionaux, lorsque le Département, le Conservatoire du littoral ou l'établissement public chargé du parc national ou du parc naturel régional ont renoncé à exercer leur droit de préemption ou ne sont pas compétents.**
 - **D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles, dans les conditions fixées par le conseil communautaire.**
 - **Conclure toute convention de servitude pour les besoins de la Communauté d'Agglomération.**
 - **Procéder, dans la limite des crédits votés au budget, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change**

- et passer à cet effet, les actes nécessaires. Fixer les modalités d'aménagement ou de renégociation des emprunts ;
- Réaliser des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 4 000 000 € pour l'ensemble des crédits ;
 - Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, d'un montant inférieur aux seuils des procédures formalisées, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
 - Fixer le montant des indemnités dues à des tiers, à des collectivités à l'occasion de l'exécution de travaux ;
 - Demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions et procéder aux ajustements des plans de financement ;
 - Passer les contrats d'assurances, accepter les indemnités de sinistres y afférentes et régler les conséquences dommageables des sinistres engageant la responsabilité de la communauté d'agglomération dans la limite de 10 000 € ;
 - Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires dans la limite de 10 000 € ;
 - Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires ;
 - Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges ;
 - Autoriser, au nom de la Communauté d'Agglomération, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
 - Valider les déplacements et voyages d'études et prendre toute décision de prise en charge des frais de mission générés par le déplacement des agents et des élus de la Communauté d'Agglomération ;
 - Prendre toute décision, dans la limite des crédits votés au budget et pour les postes ouverts au tableau des effectifs, relative au recrutement et à la rémunération des agents ;
 - Allouer des gratifications aux stagiaires dans la limite prévue par les textes ;
 - D'intenter au nom de la communauté d'agglomération les actions en justice (y compris les constitutions de partie civile) ou de défendre la communauté d'agglomération dans les actions intentées contre elle, pour tout contentieux intéressant la communauté d'agglomération et devant toute juridiction, française, européenne, internationale ou étrangère, et tout degré de juridiction. Cette compétence s'étend également à la transaction dans les cas où le règlement amiable d'un contentieux peut être recherché. Dès lors que la transaction amiable portera sur les conséquences dommageables d'un sinistre engageant la responsabilité de la communauté d'agglomération, la compétence du Président est cantonnée au plafond de 10 000 euros.
 - Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.
- que conformément à l'article L.5211-9 du CGCT, il est rappelé que le Président peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions, telles qu'issues de la présente délibération, aux vice-présidents et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à d'autres membres du bureau.
 - de prévoir qu'en l'absence ou en cas d'empêchement du Président, les délégations consenties au Président ne sont pas rapportées ;
 - de préciser que le Président peut déléguer sa signature dans les matières concernées par la délibération au profit d'agents publics de l'agglomération, visés à l'article L.5211-9 du CGCT.
 - de rappeler que, lors de chaque réunion du conseil d'agglomération, le Président rendra compte des attributions exercées, par lui-même et le Bureau, par délégation du conseil d'agglomération.

DEL2020-07-235 – DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION VERS LE BUREAU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 17 novembre 2016 portant création de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

Vu l'arrêté préfectoral du 10 février 2020 portant modification des statuts de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

Vu la délibération n°xxxx du 16 juillet 2020 portant fixation du nombre de vice-présidents et des autres membres du bureau communautaire ;

Vu la délibération n°xxxx du 16 juillet 2020 portant élection des vice-présidents et autres membres du bureau communautaire ;

L'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le Président et le Bureau peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

- 1° *Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances;*
- 2° *De l'approbation du compte administratif;*
- 3° *Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15;*
- 4° *Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;*
- 5° *De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;*
- 6° *De la délégation de la gestion d'un service public ;*
- 7° *Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.*

L'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit également :

- Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.
- Les délégations relatives à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, consenties en application du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement général des conseils municipaux.

Lecture entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

- **de charger le bureau d'agglomération, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, d'effectuer l'ensemble des opérations suivantes :**
 - **Conclure toutes acquisitions, ventes, échanges, partages de biens mobiliers et immobiliers, d'un montant compris entre 10 000 € et 180 000 €, effectuer les rétrocessions des portages fonciers et passer les actes y afférents ;**
 - **Conclure les conventions de projets urbains partenariaux et leurs avenants.**
 - **Procéder aux demandes de déclarations d'utilité publique et déclarations d'intérêt général de projets ;**

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, passés en procédure formalisée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget
 - Conclure toute convention constitutive de groupement de commandes ainsi que prendre toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont ouverts au budget ;
 - Autoriser les transferts des contrats, marchés, conventions notifiées ;
 - Autoriser la passation, la signature de l'ensemble des conventions et avenants aux conventions contractualisées par la communauté d'agglomération, hormis celles dont la délégation a déjà été consentie au Président ;
 - Autoriser les mandats et les transferts de maîtrise d'ouvrage ;
 - Autoriser l'attribution des aides financières votées par le conseil d'agglomération ;
 - Créer, supprimer, modifier le tableau des effectifs, fixer le ratio « promus-promouvables » ;
 - Conclure les conventions de mise à disposition de personnel ou les conventions de mutualisation de services avec les communes-membres, et leurs avenants ;
- de rappeler que lors de chaque réunion du conseil d'agglomération, le Président rendra compte des attributions exercées, par lui-même et par le Bureau, par délégation du conseil d'agglomération.

DEL2020-07-236 - INDEMNITES DES ELUS DE L'AGGLOMERATION

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L. 5211-12

Considérant que lorsque l'organe délibérant d'un EPCI est renouvelé, la délibération fixant les indemnités de ses membres intervient dans les 3 mois suivant son installation ;

Considérant que le conseil d'agglomération peut voter une indemnité pour l'exercice du mandat de conseiller d'agglomération ;

Considérant que le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale définie ainsi par l'article L 5211-12 du CGCT « *Le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale, déterminée en additionnant l'indemnité maximale pour l'exercice effectif des fonctions de président et les indemnités maximales pour l'exercice effectif des fonctions de vice-président, correspondant soit au nombre maximal de vice-présidents qui résulterait de l'application des deuxième et troisième alinéas de l'article L. 5211-10 à l'organe délibérant qui comporterait un nombre de membres déterminé en application des III à VI de l'article L. 5211-6-1, soit au nombre existant de vice-présidences effectivement exercées, si celui-ci est inférieur.* »;

Considérant que pour une Communauté d'Agglomération regroupant une population comprise entre 50 000 et 99 999 habitants, l'article R 5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales fixe ;

- le montant de l'indemnité maximale de Président à 110% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

- le montant de l'indemnité maximale de vice-président à 44% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

Vu le nombre de Vice-présidents et Conseillers supplémentaires fixé par délibération du conseil d'agglomération, l'enveloppe indemnitaire globale est fixée à 359 380.64 € :

Elus	Valeur de l'indice brut annuel 1027	Taux maximal en % de l'IB 1027	Enveloppe annuelle brute maximale	Enveloppe mensuelle brute maximale	Enveloppe mensuelle brute individuelle
Président(e)	46 672,81	110%	51 340,09	4 278,34	4 278,34
Vice-présidents (15)		44%	308 040,55	25 670,05	1 711,34
Enveloppe maximale			359 380,64	29 948,39	

Considérant, qu'en application de l'article L 5211-10 du CGCT, les Conseillers délégués peuvent bénéficier d'une indemnité particulière (CGCT, art. L. 2123-24-1, III par renvoi par l'art. L. 5216-4) et que cette indemnité particulière est d'un montant libre à la condition que le montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Président et aux Vice-présidents ne soit pas dépassé.

Considérant que toute délibération de l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres est accompagnée d'un tableau document récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée concernée.

Lecture entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

- **de valider les indemnités suivantes à compter du 16 juillet 2020 :**

	Indice brut de l'échelle indiciaire de la FPT	% Montant maximum	Enveloppe annuelle brute maximale	Montant annuel individuel brut proposé
Président-e	3 889,40 €	110 %	51 340,09 €	45 603.96 €
Président-e-s de commission	3 889,40 €	44 %	308 040,55 €	16 382.04 €
Vice-président-e-s				12 004.20 €
Conseiller-es supplémentaires				9 600,48 €
Conseillers missionnés				1 180.64
Total			359 380,64 €	

- **de prélever les dépenses d'indemnités de fonction sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la communauté d'agglomération pour les exercices 2020 à 2026.**
- **de préciser que les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires ;**
- **de préciser que ces indemnités seront versées dès la date d'entrée en fonction des élus concernés, telle que fixée dans l'arrêté de délégation ;**
- **d'autoriser le (la) Président(e) à prendre les actes à intervenir pour assurer le versement de ces indemnités.**
- **d'allouer aux Conseiller(ère)s d'agglomération, hors membres du Bureau :**

- les frais de transport , sur justificatifs, occasionnés par des réunions de la communauté d'agglomération ou au cours de laquelle les élus représentent celle-ci.

DEL2020-07-237 - CREATION D'UNE CONFERENCE DES MAIRES

Le Président propose la création d'une Conférence des Maires.

La loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique vient renforcer et rééquilibrer le lien entre l'intercommunalité et ses communes membres, en instaurant une conférence des maires (obligatoire quand le bureau ne comprend pas l'ensemble des maires du territoire). Elle est présidée par le/la Président(e) de l'EPCI à fiscalité propre et comprend tous les maires des communes membres. Elle se réunit, sur un ordre du jour déterminé, à l'initiative du/de la Président(e) de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre ou, dans la limite de quatre réunions par an, à la demande d'un tiers des maires, toutes les fois que l'intérêt général le justifiera avec pour objectif, notamment, de dégager les consensus nécessaires à la réalisation de certains projets en accompagnement des réflexions des commissions thématiques et des décisions du Bureau et du Conseil d'agglomération.

Parmi ces sujets, la loi susvisée prévoit l'engagement d'un débat et d'une délibération autour d'un pacte de gouvernance entre l'EPCI et ses communes membres, pour réfléchir à une meilleure articulation entre représentation du niveau communal et exercice du pouvoir intercommunal, tendre vers un meilleur partage des rôles pour que chaque élu du territoire trouve sa juste place, optimiser le service rendu à l'utilisateur en coopérant et en mutualisant, ou encore interroger la bonne articulation entre action publique et démocratie représentative notamment via le conseil de développement...

Lecture entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

- **d'autoriser la création de la Conférence des Maires**
- **de préciser que les modalités de fonctionnement de cette instance seront spécifiées dans le Règlement Intérieur de la Communauté d'Agglomération.**
- **d'engager les travaux relatifs au pacte de gouvernance dans la perspective d'une présentation d'ici la fin 2020**

DEL2020-07-238 - COMMISSION D'APPEL D'OFFRES : MODALITES DE DEPOTS DE LISTE

Vu le code de la commande publique ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1414-2 et L 1411-5 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2020 portant statuts de la communauté d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération de l'Armor à l'Argoat, conformément à l'article L 5211-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant que suite à l'installation de l'assemblée délibérante, il convient de procéder à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres.

Considérant que la commission est présidée par le Président de la communauté d'agglomération ou son représentant et que le conseil d'agglomération doit élire cinq membres titulaires et 5 suppléants en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant que l'élection est précédée d'un dépôt de candidatures sous forme de listes

Lecture entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

- **de fixer les conditions de dépôt des listes pour la constitution de la commission d'appel d'offres en application de l'article D1411-5 du code général des collectivités territoriales :**
 - **les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir (5 titulaires, 5 suppléants) ;**
 - **les listes pourront être déposées auprès du secrétariat de Mr le Président jusqu'à l'ouverture de la séance du conseil d'agglomération au cours de laquelle il sera procédé à l'élection, soit le 23 juillet 2020.**
 - **Les listes doivent indiquer distinctement les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et suppléants.**
- **d'autoriser le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.**

DEL2020-07-239 - COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC : MODALITES DE DEPOTS DE LISTE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1411-5, D 1411-3, D 1411-4 et D 1411-5,

Considérant :

- qu'il y a lieu de créer, pour la durée du mandat, une commission de délégation de service public ;
- que cette commission qui est présidée par le (la) Président(e), comporte 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus par le conseil d'agglomération au scrutin de liste et à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;
- que le conseil d'agglomération doit fixer les conditions de dépôt des listes, conformément à l'article D 1411-5 du code général des collectivités territoriales, avant de procéder à l'élection des membres de cette commission.

Lecture entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

- **de fixer les modalités de dépôt des listes pour l'élection de la commission de délégation de service public de la façon suivante :**
 - **les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir (5 titulaires, 5 suppléants) ;**
 - **les listes pourront être déposées auprès du secrétariat de Mr le Président jusqu'à l'ouverture de la séance du conseil communautaire au cours de laquelle il sera procédé à l'élection, soit le 23 juillet 2020.**

- Les listes doivent indiquer distinctement les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et suppléants.
- d'autoriser le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

DEL2020-07-240 - INFORMATION : DECISIONS UNILATERALES

DECISION 2020-04-059	Attribution marchés de travaux de réhabilitation de la Vallée de Cadolan et du Ruisseau de Kergré	07.04.2020
DECISION 2020-04-060	Attribution marchés de travaux d'entretien du lit de la ripisylve du Trieux à Guingamp	07.04.2020
DECISION 2020-04-061	Attribution marchés animation agricole dans le cadre du programme de bassin versant Grand-Trieux période 2020-2022	07.04.2020
DECISION 2020-04-062	Attribution marché de maîtrise d'œuvre et mission OPC pour l'aménagement d'un outil collectif pour les professionnels de la mer	07.04.2020
DECISION 2020-04-063	Attribution marché de prestation de services pour la formation des agents - lot n°5 - amiante sous-section 4	07.04.2020
DECISION 2020-04-064	Attribution marché de fourniture et pose d'ensemble de signalisation d'information locale d'intérêt touristique sur 5 communes - lot n°5 Louargat	07.04.2020
DECISION 2020-04-065	Attribution accord-cadre à bons de commande pour la fourniture et livraison des vêtements de travail et des équipements de protection individuelle des agents de l'agglomération	07.04.2020
DECISION 2020-04-066	Attribution marché d'extension du réseau public d'assainissement des eaux usées sur Péder nec - secteur de Maudez	07.04.2020
DECISION 2020-04-067	Attribution marchés de travaux de réhabilitation du poste de refoulement des quais sur la commune de Pontrieux	07.04.2020
DECISION 2020-04-068	Attribution marché de maîtrise d'œuvre pour le renouvellement de postes de refoulements, de bâches de stockage et de réseaux gravitaires ou sous pression – secteur Plouézec-Paimpol	07.04.2020
DECISION 2020-04-069	Attribution marché de fourniture de terminaux clients légers dans le cadre de l'obsolescence SEVEN	07.04.2020
DECISION 2020-04-070	Convention de prestation intellectuelle avec le CIAS	07.04.2020

DECISION 2020-04-071	Modification du tableau des effectifs suite à réussite au concours de Rédacteur pour 2 agents du Pôle Ressources	07.04.2020
DECISION 2020-04-072	Mise à disposition de personnel auprès du Centre Hospitalier Max Querrien de Paimpol dans le cadre du contexte national lié au COVID-19	07.04.2020
DECISION 2020-04-073	Adhésion à Ouestgo - plateforme de covoiturage	09.04.2020
DECISION 2020-04-074	Adhésion à l'association régionale Biomasse Normandie	09.04.2020
DECISION 2020-04-075	Acquisition masques barrières en tissu avec la SAS DALMARD	17.04.2020
DECISION 2020-05-076	Convention avec le Conseil Départemental 22 – Maisons nature labellisées Centre d'Initiation à la Rivière et Centre Forêt Bocage	05.05.2020
DECISION 2020-05-077	Suppression du seuil Moulin du Lieutenant à Tréméven - convention avec Leff Armor Communauté	05.05.2020
DECISION 2020-05-078	Etude GEMAPI : choix des ouvrages à retenir au titre de la prévention des inondations	05.05.2020
DECISION 2020-05-079	Convention cadre Lannion-Trégor communauté : programme bassin versant Grand-Trieux	05.05.2020
DECISION 2020-05-080	Convention cadre Lannion-Trégor communauté : programme bassin versant Jaudy-Guindy-Bizien	05.05.2020
DECISION 2020-05-081	Convention cadre Lannion-Trégor communauté : programme bassin versant Vallée du Léguer	05.05.2020
DECISION 2020-05-082	Mise en œuvre du SAGE « Baie de Lannion » convention cadre avec Lannion-Trégor communauté pour 2020	05.05.2020
DECISION 2020-05-083	Programme entretien de voirie hors agglomération 2020	05.05.2020
DECISION 2020-05-084	Acquisition de parcelles dans les landes Crec'h an Bars à Saint-Nicodème (<i>annule et remplace délibération 02.2020 - erreur saisie</i>)	12.05.2020
DECISION 2020-05-085	Construction du garage BOM de Callac – avenant à la convention de groupement de commande avec le SMITRED	12.05.2020
DECISION 2020-05-086	Eclairage public : Plouisy, ZA de Kérisac - remise en état suite à un vol de câble	12.05.2020
DECISION 2020-05-087	Travaux Syndicat des Eaux pour le stade footballistique de Pontrieux	12.05.2020
DECISION 2020-05-088	Pôle enfance jeunesse de Louargat – acquisition terrain (<i>annule et remplace délibération 07.2019 - erreur saisie</i>)	12.05.2020

DECISION 2020-05-089	Convention ALSH avec les mairies de Belle-Isle en terre et Louargat - mise à disposition des locaux et prestations de service	12.05.2020
DECISION 2020-05-090	Dispositif local de soutien aux acteurs économiques impactés par la crise sanitaire COVID-19	20.05.2020
DECISION 2020-05-091	Acquisition d'une parcelle SNCF dans le cadre d'un renouvellement de poste de relevage à Pontrieux	20.05.2020
DECISION 2020-05-092	Attribution mission d'expert en produits halieutiques et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement d'un outil collectif pour les professionnels de la mer	20.05.2020
DECISION 2020-05-093	Attribution accord-cadre à bons de commande pour la fourniture et livraison des vêtements de travail et des équipements de protection individuelle - lot n°5 - protection des pieds	20.05.2020
DECISION 2020-06-094	Convention définitive INSEAC	09.06.2020
DECISION 2020-06-095	Emplois associatif locaux	09.06.2020
DECISION 2020-06-096	Avance subvention office tourisme (220 000 €)	09.06.2020
DECISION 2020-06-097	Avance subvention CIAS (97 000 €)	09.06.2020
DECISION 2020-06-098	Tarifs annuels des écoles de musique Guingamp et Paimpol 2020-2021	09.06.2020
DECISION 2020-06-099	Attribution étude de consolidation juridique et financière de l'opération de restauration immobilière de Guingamp	12.06.2020
DECISION 2020-06-100	Versement anticipé des aides pass-commerce et artisanat et des aides au tourisme	12.06.2020
DECISION 2020-06-101	Report loyers et charges pour les entreprises locataires de locaux d'activités appartenant à Guingamp-Paimpol agglomération	12.06.2020
DECISION 2020-06-102	Piscines - tarifs unitaires - activités encadrées 2020-2021	12.06.2020
DECISION 2020-06-103	Contribution de l'agglomération au fonds de prêt COVID Resistance Bretagne	12.06.2020
DECISION 2020-06-104	Résiliation bail emphytéotique avec la combe de Landébaéron	12.06.2020
DECISION 2020-06-105	Emploi associatif locaux - financement Etudes et Chantiers	12.06.2020
DECISION 2020-06-106	Attribution accord-cadre pour la vérification et l'entretien des extincteurs et du matériel de protection contre l'incendie des sites et équipements de Guingamp-Paimpol agglomération	17.06.2020

DECISION 2020-06-107	Attribution marché de sécurisation de l'alimentation électrique de postes de refoulements et usines	17.06.2020
DECISION 2020-06-108	Attribution marché de travaux de renouvellement d'un collecteur d'eaux usées et des branchements attenants sur la commune de Callac	17.06.2020
DECISION 2020-06-109	Attribution marché de location d'une chargeuse sur pneus	17.06.2020
DECISION 2020-06-110	Fixation du montant des loyers pour les bâtiments situés au 02 et 04 impasse Rouget de l'Isle à Guingamp	17.06.2020
DECISION 2020-06-111	Saisine de la CDAC projet SARL LACHUER Bégard	18.06.2020
DECISION 2020-06-114	Autorisation d'attribution d'un accord-cadre à bons de commande pour la fourniture de tablettes	22.06.2020
DECISION 2020-06-115	Subvention 2 000 € Transdev-rail (vapeur du Trieux)	26.06.2020
DECISION 2020-06-116	Subvention 5 000 € Bagad de Bourbriac	26.06.2020
DECISION 2020-06-117	Sollicitation de la subvention FNDAT - fonds inter-opérateurs (MSAP)	26.06.2020

Le Conseil d'agglomération prend acte des décisions unilatérales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 01 h 45.

Vu, Le Président,
Vincent LE MEAUX.
